

ARRÊTÉ DE CIRCULATION route de Cirey, 54480, VAL-ET-CHÂTILLON

Le maire de la commune de Val-et-Châtillon

Vu l'intervention de l'entreprise BARASSI TP pour des travaux sur le réseau d'eau potable, route de Cirey, 54480, commune de Val-et-Châtillon

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

ARRETÉ :

Article 1 :

Du mardi 1^{er} novembre 2022, à compter de 8 heures, jusqu'à la fin des travaux, la circulation de la route de Cirey, est ainsi modifiée:

- chaussée rétrécie ;
- vitesse limitée à 30km/h ;
- mise en place de feu tricolore ;
- interdiction de doubler

Article 2 :

L'entreprise BARASSI TP se chargera de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Article 3 :

Ampliation de cet arrêté sera transmise :

- Département de Meurthe-et-Moselle
- entreprise BARASSI TP
- à brigade de gendarmerie ;
- SDIS
- affichage.

Val-et-Châtillon, le 01/11/2022

Monsieur le Maire, Thierry CULMET

